



## Vente simultanée de deux maisons mitoyennes

Par **Domuspertica**, le **25/05/2017** à **07:39**

Bonjour,

Ma soeur et moi possédons dans un village deux maisons mitoyennes que nous souhaitons vendre ensemble.

Je précise que nous ne sommes chacune propriétaire que d'un seul bien, que nous ne sommes pas en SCI, que nous nous entendons très bien et que notre volonté de vendre ensemble est une décision commune.

J'ajoute que les deux maisons n'ont pas d'entrée commune, pas de cour commune et qu'il ne s'agit pas d'une copropriété.

Elles sont simplement l'une à côté de l'autre, comme c'est le cas la plupart du temps pour des maisons de village. Ces deux biens datent du XVII<sup>ème</sup> siècle et forment à l'origine un ensemble, elles ne possèdent pas d'autres mitoyennetés avec d'autres bâtiments.

J'ai acquis en 2007 la bâtisse principale qui représente 90% de l'ensemble et ma soeur en 2014 la petite maison mitoyenne qui constitue les 10% restants.

Ces deux maisons sont indissociables car celle de ma soeur, très petite, possède un grand jardin attenant tandis que la mienne, d'une surface beaucoup plus vaste, en est privée. Notre intention est donc de les réunir pour la vente pour des raisons à la fois pratiques, logiques et esthétiques.

Ma question est donc la suivante : Comment faire légalement pour que ces deux biens indépendants soient réunis en une seule vente ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **25/05/2017** à **12:16**

bonjour,

comme il y a 2 propriétaires vendeurs, il y aura obligatoirement 2 actes de ventes séparés. sinon il faut réunir les 2 biens immobiliers dans les mains du même propriétaire vendeur.

je pense que vous pouvez, également décider de vendre les 2 biens au même acquéreur.

salutations